Programme de Formation

Référent Handicap en organisme de formation : rôle, outils et mise en œuvre opérationnelle - 7h * classes virtuelles

Cette formation a pour finalité de permettre aux organismes de formation de structurer et professionnaliser la fonction de référent handicap.
Elle vise à outiller les participants pour accueillir, accompagner et sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur une analyse concrète des besoins et sur des pratiques inclusives adaptées. Elle s'inscrit dans une démarche qualité et contribue à la conformité aux exigences du Référentiel National Qualité.

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique

Public visé

Référents handicap, coordinateurs pédagogiques, responsables formation, formateurs impliqués dans l'accueil de publics en situation de handicap

Objectifs pédagogiques

Identifier les principaux types de handicap et leurs incidences possibles en situation de formation.

Recueillir et analyser les besoins de compensation d'un stagiaire en situation de handicap dans un parcours de formation.

Adapter les parcours, modalités pédagogiques et environnements de formation.

Exercer le rôle de référent handicap en coordination avec les acteurs internes et externes.

Mettre en œuvre des outils et procédures favorisant une démarche inclusive et conforme aux exigences qualité.

Description

Handicap et formation : de quoi parle-t-on ?

- Définitions clés : handicap, RQTH, incapacité, invalidité, inaptitude
- Différents type de handicap :
  - moteur, sensoriel, psychique, cognitif
  - handicaps invisibles
- Représentations, idées reçues et stéréotypes
- Impacts des représentations sur l'accueil et l'accompagnement

Comprendre les besoins et les situations de handicap

- Approche centrée sur les besoins en situation de formation : passer d'une logique de diagnostic à une logique d'analyse des besoins
- Repérage des situations nécessitant une adaptation
- Limites du rôle du référent handicap (cadre éthique et réglementaire)

Le rôle et les missions du Référent Handicap en organisme de formation

- Positionnement du référent handicap dans un OF / CFA
- Missions clés :

- accueil et information en amont de l'entrée en formation
- analyse des besoins de compensation
- coordination et suivi
- rôle de personne ressource

- Déployer une démarche inclusive et durable **:**
  - Sensibiliser les équipes / les intervenants
  - Articulation avec les tuteurs / les employeurs
  - Élaboration d'un plan d'actions adapté à son organisme
- Liens avec les partenaires

Adapter les parcours de formation

- En centre de formation et/ou en entreprise
- Articulation avec les équipes pédagogiques et les partenaires

Outils et procédures du référent handicap

- Mettre en place une politique handicap au sein d'un OF
- Outils opérationnels
- Traçabilité et sécurisation des pratiques

Prérequis

Aucun

Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr

Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.

Moyens et supports pédagogiques

Pour une session présentielle : une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.

Pour une session en classes virtuelle : ordinateur avec micro et caméra et réseau performant.

Modalités d'évaluation et de suivi

Avant la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.
Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.
A l'issue de la formation : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.